

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 10 mars 2025 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 18 présents, 10 représentés

20 membres de droit et invités : 3 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Matteo Bartolucci, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Clavier-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Guillaume Drouot, M. Anthony Duplan, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, M. Maxime Ghesquière, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Lucie Housseau, M. Hugo Lopes, Mme Souad Loulidi, M. Charles-Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, M. Jérôme Porta, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Adrien Schu, M. Patric Seguin, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

M. Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h10.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre 2024.

➤ **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Validation des maquettes et tarification pour la formation continue

a – DU Protection de l'enfance

Mme Gouttenoire rappelle que le DU Protection de l'enfance est proposé sur deux sites : à Pessac et à l'IDE d'Agen. A Pessac, la formation est ouverte chaque année et accueille jusqu'à 15 étudiants. Elle bénéficie d'un excellent taux d'insertion professionnelle. A Agen, la formation est dispensée tous les deux ans. Elle s'adresse principalement à des professionnels et se déroule en partenariat avec le Département, qui assure 25% des cours, et l'ADES.

Deux points sont soumis à validation :

- Mme Gouttenoire informe de la décision d'augmenter le tarif de la formation continue, passant de 1000 € à 1300 €, afin d'assurer l'équilibre financier de la formation à Bordeaux et à Agen.
- Ensuite, la maquette est modifiée afin de démutualiser des cours initialement mutualisés en distanciel entre Pessac et Agen. Cette décision résulte de l'absence d'une salle équipée pour des cours interactifs entre Pessac et Agen. La maquette intègre par ailleurs les spécificités liées aux professionnels, notamment des heures dédiées aux mémoires et aux colloques.

M. Combeau précise qu'à partir de la prochaine rentrée, les DU seront soumis à un calendrier plus précis pour la campagne des candidatures et feront l'objet d'une campagne de communication plus ciblée. Ces deux points seront abordés plus en détail lors d'un prochain Conseil.

- **La hausse du tarif d'inscription en formation continue à 1300 € reçoit un avis favorable à l'unanimité.**
- **La démutualisation des cours en distanciel entre Pessac et Agen obtient un avis favorable à l'unanimité.**

b – Licence 1

○ Licence 1 Accès Santé (LAS)

La maquette de première année de LAS est modifiée afin d'harmoniser la modalité d'évaluation de l'épreuve de langue avec celle des autres maquettes de L1. L'évaluation passe ainsi d'une épreuve par semestre à un écrit annuel.

- **La modification est approuvée à l'unanimité.**

M. Combeau informe qu'à la demande du ministère, tous les étudiants de 1^{er} cycle doivent être formés aux transitions. Une UE relative aux transitions doit ainsi être créée en licence. Elle concerne l'ensemble des parcours de Licence à Pessac, Agen et Périgueux. Il souligne l'implication dans ce dossier de Mme Baron, Mme Lamarche et M. Zabalza.

○ Licence 1 générale Pessac, Agen et Périgueux

Les ajustements proposés visent à intégrer deux nouvelles unités d'enseignement liées à la thématique des transitions : une UE disciplinaire créditée de 3 ECTS et une UE pluridisciplinaire, également créditée de 3 ECTS.

Afin de ne pas augmenter la charge de travail des étudiants, il a été décidé que l'UE disciplinaire consacrée aux transitions s'appuierait sur un cours existant : le cours de « Droit et grands enjeux du monde contemporain ». Ce cours, actuellement de 10h30 par semestre, sera renommé « Droit et grands enjeux des transitions » et proposé au second semestre uniquement, avec un volume horaire maintenu à 21 heures et une valorisation à 3 ECTS.

L'UE pluridisciplinaire intitulée « Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales » sera placée au premier semestre, en remplacement des UE optionnelles. Cet enseignement est commun à l'échelle de l'Université de Bordeaux et dispensé en distanciel. Cela entraîne un ajustement des crédits ECTS, avec des ECTS surnuméraires qui seront décorrélés des barèmes. Le Collège Santé, pionnier dans la mise en place de cette UE, doit prochainement faire un retour d'expérience.

Par ailleurs, une autre modification concerne les langues : l'allemand et l'espagnol seront désormais proposés sur les trois années de licence en tant que LV 2, mais avec une limite de 20 étudiants en L2 et L3. Cette mesure permettra aux étudiants intéressés de pouvoir suivre une LV 2 sur tout leur cursus de licence.

Mme Gouttenoire regrette que l'accent soit mis presque exclusivement sur les transitions environnementales, au détriment des transitions sociétales. Mme Baron confirme que, dans les orientations ministérielles, la transition environnementale est la seule explicitement retenue. M. Combeau souligne l'ambiguïté des termes employés, qui devront être précisés d'ici la rentrée 2025, et rappelle que la thématiques des transitions environnementales figure parmi les critères d'accréditation HCERES.

- **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

○ Licence 1 Vilnius

Une UE pluridisciplinaire intitulée « Enjeux des transitions environnementales et sociétales » est introduite au second semestre. L'UE disciplinaire n'est pas ajoutée, car le parcours Vilnius, axé sur le droit et l'économie, prévoit l'intégration d'une UE disciplinaire en troisième année, avec un cours largement consacré à l'économie du développement.

Deux versions de la maquette sont concernées par cette modification : la maquette destinée aux étudiants francophones et la maquette destinée aux étudiants non francophones.

Mme Baron répond à M. Lopes en précisant que le nombre d'ECTS surnuméraires introduit dans ces maquettes n'est pas pénalisant pour les étudiants. Le contrôle de connaissance reste inchangé : l'obtention de l'année repose sur l'obtention de la moyenne dans chaque bloc.

Elle précise également que, contrairement à la Licence 1 générale, l'UE transition ne vient pas en remplacement d'un enseignement existant dans les parcours spéciaux, car le public ciblé est sélectionné et apte à gérer une charge de travail supplémentaire.

➤ **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

○ *Licence 1 - Parcours droit anglais et droit espagnol*

L'UE pluridisciplinaire Enjeux des transitions environnementales et sociétales est intégrée dans les BCC transverses au premier semestre, en cohérence avec les barèmes d'ECTS. L'ajout d'une UE disciplinaire spécifique à ces parcours est envisagée ultérieurement, en Licence 2, via des séminaires qui seraient consacrés à la thématique environnementale.

Mme Baron précise que le parcours droit Allemand est un double diplôme ; aussi toute modification de sa maquette devra s'effectuer en collaboration avec l'établissement partenaire en Allemagne.

➤ **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

○ *Licence parcours Eiffel*

Mme Baron informe que l'UE Transitions est également intégrée dans la maquette du parcours Eiffel, réservé à des étudiants sélectionnés. Le cours de Droit et grands enjeux des transitions sera désormais dispensé au second semestre par la Faculté de droit et science politique, comme sur le parcours général, et non plus par le partenaire.

➤ **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

c – Licence 2

Mme Baron poursuit avec les modifications apportées aux maquettes de Licence 2, en lien avec la mise en place de l'UE pluridisciplinaire Enjeux des transitions environnementales et sociétales.

L'option engagement étudiant, jusqu'ici proposée sur les deux semestres, est désormais cantonnée au deuxième semestre de chacune des trois années de licence. Cela permet d'harmoniser les pratiques de la Faculté de Droit avec celles de la Faculté d'Economie.

La certification Pix, après deux ans d'expérimentation en L2 et L3, sera intégrée dans la maquette de Licence 2 en tant qu'option supplémentaire.

Enfin, comme en Licence 1, les langues vivantes 2 espagnol ou allemand sont proposées aux deux semestres de la Licence 2, renforçant ainsi la cohérence et la continuité de l'apprentissage des langues tout au long du cursus.

➤ **Les modifications applicables à Pessac, Périgueux et Agen sont approuvées à l'unanimité.**

d – Licence 3

Mme Baron présente les ajustements apportés aux maquettes des parcours de Licence 3.

Actuellement, l'option « Engagement étudiant » en L3 ne donne lieu à une note qu'en fin de semestre 2, ce qui posait une difficulté pour les étudiants souhaitant candidater en Master 1, en raison de l'absence de résultats dès le semestre 1. Le passage de cette option au semestre 2, comme en L2, permet de résoudre cette contrainte.

La certification PIX + Droit est désormais proposée au titre des options sur les deux semestres. Les LV2 (espagnol ou allemand) sont également ajoutées en UE facultatives sur les deux semestres, à l'exception de la Licence Administration Publique.

Mme Baron attire l'attention des étudiants élus sur l'option sport, qui est évaluée au second semestre mais doit être suivie dès le premier semestre.

M. Combeau remercie l'ensemble des participants aux groupes de travail sur les compétences transverses.

➤ **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

e – Masters 1

M. Drouot explique qu'il s'agit d'une harmonisation des modalités d'évaluation pour un même cours dispensé dans trois parcours de **master 1 de la mention Science politique** : Politique comparée : pensées politiques du

changement ; Politique comparée et coopération internationale : Amériques et Sécurité globale : analyste politique.

- **L'harmonisation des modalités d'évaluation pour ces trois parcours de Master 1 est approuvée à l'unanimité.**

Mme Freleteau présente la modification proposée pour le **Master 1 Law for innovation**, portant sur la modalité d'évaluation des matières principales. Jusqu'à présent, ces matières étaient évaluées en contrôle terminal écrit en anglais. Ces enseignements principaux, à savoir, au premier semestre, Legal Methodology and Legal Theory, Technological and Societal Innovations et, au second semestre, Global Law, Technological and Societal Innovations, et Comparative Law seront désormais évalués en contrôle continu, ce qui est jugé plus adapté pour cette formation.

- **La modification est approuvée à l'unanimité.**

f – Masters 2

Le responsable du **Master 2 Droit pénal européen et international**, M. Herran, propose l'introduction d'une matière intitulée « Dimension extérieure du droit pénal de l'Union Européenne ». Cette nouvelle matière ne sera mise en place que sous réserve du financement obtenu dans le cadre d'un appel à projet de la Chaire Jean Monnet, et ne sera dispensée que pendant la durée du financement.

- **La demande d'introduction de cette nouvelle matière, sous réserve de son financement, est approuvée à l'unanimité.**

Le responsables de parcours des **Masters 2 SGAP et SGAPI**, mention Science politique, Nicolas Monceau, propose que les 10 heures de TD d'anglais soient transformées en heures de cours. En contrepartie, certains cours voient leur volume horaire réduit. Enfin, la mention « sans le stage, l'année n'est pas validée » est supprimée de ces maquettes. En effet, malgré une bonne moyenne générale, certains étudiants étaient pénalisés s'ils ne trouvaient pas de stage.

- **Les modifications sont approuvées à l'unanimité.**

3. Point d'information sur l'examen CRFPA 2024

Mme Claverie-Rousset informe le Conseil de la situation concernant l'examen du CRFPA 2024.

Elle souligne la recrudescence des recours administratifs, devenus quasi systématiques. Cette année, un recours a porté sur l'épreuve du grand oral. Une médiation menée avec le représentant local du Défenseur des droits a conduit la DAJ, contre l'avis de Mme Claverie Rousset, à proposer une transaction consistant à faire repasser l'épreuve d'exposé discussion en avril 2025, devant un jury différent de celui de la première session.

M. Combeau confirme que cette tendance contentieuse concerne tous les IEJ de France.

Mme Claverie-Rousset s'interroge sur les conséquences de cette décision, qui pourrait encourager de futurs recours. Elle rappelle que l'Université de Lyon a choisi d'aller jusqu'au contentieux, y compris devant le Conseil d'Etat, et a obtenu une décision favorable, appelée à faire jurisprudence pour tous les autres IEJ.

4. Nominations dans le cadre de l'examen CRFPA 2025

Mme Claverie-Rousset rappelle, dans un contexte de multiplication des recours, l'importance de se conformer strictement aux termes du décret du 27 novembre 1991 relatif à la composition du jury universitaire pour l'examen d'accès au CRFPA. Elle précise que la composition du jury proposée pour la session 2025 sera transmise à la présidence de l'Université de Bordeaux pour la préparation de l'arrêté nécessaire à l'organisation des épreuves.

a) Nomination des membres du jury universitaire 2025

Pour la session 2025, le jury universitaire devra être composé de deux titulaires et deux suppléants. La nomination est effectuée en veillant à respecter l'équilibre entre hommes et femmes, professeurs et maîtres de conférences, ainsi que des sections de droit public et de droit privé. Les membres du jury seront mobilisés durant deux semaines au mois de novembre.

- Mme Stéphanie Zeidenberg, suppléante en 2024, assurera la présidence du jury en qualité de titulaire privatiste.
- M. Jean-Philippe Ferreira, suppléant en 2024, assurera la vice-présidence du jury en qualité de titulaire publiciste.
- Mme Barbara Freleteau et Mme Pauline Gervier se sont engagées à assurer la suppléance pour la session 2025, et à assumer les fonctions de titulaires lors de la session 2026.

b) Nomination des examinateurs en langue anglaise

Six examinateurs en langue anglaise seront sollicités pour la session 2025 de l'examen d'entrée au CRFPA, en concertation avec le département des langues. Pour la session 2025, sont proposés : Mme Issaoui, Mme Barrault-Metthy, M. Popescu, Mme Brigaudeau, Mme Bardet et M. Jaud, qui reconduisent leurs fonctions.

c) Nomination du personnel administratif

Afin de respecter le cadre fixé par le décret de 1991, la désignation officielle de Mme Carine Giry, qui assume depuis plusieurs années la fonction de secrétaire de l'examen, est désormais demandée pour figurer sur l'arrêté présidentiel.

Mme Claverie-Rousset souhaite également que la période des épreuves d'admission (épreuves orales d'anglais et d'exposé discussion) soit précisée dans l'arrêté : du 3 au 30 novembre 2025.

- **Les propositions de nomination dans le cadre de l'examen d'entrée au CRFPA sont approuvées à la majorité, avec une abstention.**

5. Validation des conventions

a) UB-Université d'Osaka

Mme Cerda-Guzman présente les deux documents soumis à l'approbation du Conseil : un accord-cadre et une convention de mobilité étudiante, visant à formaliser le partenariat entre l'université de Bordeaux et l'université d'Osaka au Japon. Ce partenariat a pour objectif de faciliter la mobilité de trois étudiants par an, de niveau de licence ou master entre les deux établissements. Ainsi, trois étudiants de l'Université de Bordeaux pourront partir à Osaka, et trois étudiants japonais seront accueillis à Bordeaux. Elle souligne l'importance de pouvoir diversifier les partenariats internationaux, et rappelle que le Japon est une destination attractive pour un certain nombre d'étudiants bordelais. Ces derniers doivent justifier d'un niveau d'anglais suffisant. L'offre en anglais à l'Université d'Osaka est suffisante pour permettre à nos étudiants d'avoir un contrat pédagogique cohérent. Il ne s'agit pas d'un double diplôme, chaque université attestera des crédits obtenus par les étudiants en mobilité. Par ailleurs, les frais d'inscription sont acquittés dans l'établissement d'origine.

- **L'accord cadre et l'accord de mobilité étudiante reçoivent un avis favorable à l'unanimité.**

6. Demandes de subvention

M. Combeau rappelle les règles encadrant l'octroi de subventions relevant du budget de la Faculté, du budget des masters ainsi que du budget dédié à l'apprentissage.

o Sur le budget de la Faculté

a) Journée d'études « Enjeux épistémologiques et pratiques des usages du droit à des fins stratégiques, regards croisés dans le temps et dans l'espace » organisée par l'Institut de Recherche Montesquieu (IRM)

La demande concerne l'organisation d'une journée d'étude prévue le 7 avril, portant sur le thème « Enjeux épistémologiques et pratiques des usages du droit à des fins stratégiques, regards croisés dans le temps et dans l'espace ». L'évènement est porté par une doctorante de l'Institut de Recherche Montesquieu (IRM), un docteur en science politique, ainsi qu'un agent du Ministère des armées. M. Combeau précise que plusieurs partenaires se sont engagés à soutenir financièrement le projet. L'IRM contribue à hauteur de 800 €, l'Ecole doctorale de droit apporte une aide de 300 €, de même que l'Ecole doctorale Montaigne Humanités. La subvention demandée à la Faculté s'élève à 300 € sur un budget total de 1.830 €.

- **La demande de subvention de 300 € reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

b) Association des étudiants juristes en urbanisme et construction d'Aquitaine (AJUCA)

L'association AJUCA, qui regroupe les étudiants des masters en droit de l'urbanisme public et privé, organise

un gala le 10 avril 2025 pour les 30 ans de l'association. Cet événement rassemblera les différentes promotions d'étudiants, ainsi que des enseignants et intervenants extérieurs ayant contribué à la formation depuis sa création.

Il est demandé à la Faculté la somme de 500 € sur un budget total s'élevant à 1.768 €.

➤ **La demande de subvention de 500 € reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

c) Association des juristes en droit des affaires internationales au Vietnam (AJDAIV)

L'association des juristes en droit des affaires internationales, qui regroupe les étudiants des deux masters délocalisés au Vietnam, en partenariat avec les universités de Bordeaux, Lyon 3 et Toulouse, sollicite une aide financière de 445 € pour l'organisation de son colloque annuel. Pour l'édition 2025, le Colloque se tiendra à Toulouse le 11 avril. La subvention demandée contribuera notamment à couvrir les frais de déplacement de onze participants.

➤ **La demande de subvention de 445€ reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

d) Association Les Engagés Bordeaux

M. Combeau présente la demande de subvention de l'association Les Engagés de Bordeaux. Celle-ci porte sur un projet de visite institutionnelle à Paris prévu le 14 avril 2025. Les étudiants visiteront le Conseil Constitutionnel et l'Assemblée Nationale en présence de M. le professeur Ferdinand Mélin Soucramanien. L'objectif de ce projet est de susciter la curiosité intellectuelle des étudiants et de renforcer l'intérêt pour ces métiers et institutions. La demande s'élève à 500 €, pour un budget global de 2.804 €.

➤ **La demande de subvention de 500€ reçoit un avis favorable à l'unanimité**

e) Association des juristes du Master droit pénal européen et international de Bordeaux et de Bayonne (AJPEIBB)

L'association des juristes du Master droit pénal européen et international de Bordeaux et de Bayonne sollicite une subvention de 500 € sur un budget total de 630 € pour l'organisation de deux journées de rencontre entre les promotions des Masters DPEI et AJPEIBB Bordeaux et Bayonne qui auront lieu les 3 et 4 avril 2025.

➤ **La demande de subvention de 500€ reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

f) Association du Master 2 Droit pénal approfondi

L'association du Master de droit pénal approfondi sollicite une subvention de 500€ afin de participer à la Troisième édition des journées de l'Atlantique prévue à Nantes les 11 et 12 avril 2025 sur le thème du droit pénal et des catastrophes. Le montant de la subvention couvrira le déplacement à hauteur de 400 € et le logement à hauteur de 100 €.

➤ **La demande de subvention de 500 € reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

g) Association Just'Act

L'association Just'Act sollicite une subvention de 400€ pour l'organisation d'un procès fictif en droit civil, qui se tiendra le 2 avril 2025 à la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Chaque année, cette initiative vise à promouvoir la pratique du droit en plaçant les étudiants en situation réelle les étudiants dans le cadre d'un procès civil. Pour l'édition 2025, cinq ateliers sont prévus, pour un budget total de 1032 €, cofinancé par le FSDIE et l'association elle-même.

➤ **La demande de subvention de 400€ reçoit un avis favorable à l'unanimité**

○ **Budget master-Apprentissage**

a) Association du Master 2 droit du patrimoine

L'association du Master 2 Droit du patrimoine sollicite une subvention de 500 € sur le budget apprentissage du diplôme, afin de financer le déplacement des étudiants à Toulouse, du 17 au 21 mars 2025. Ce séjour s'inscrit dans le cadre d'une semaine de conférences et de tables rondes organisées par la Fédération nationale du droit du patrimoine, centrée sur les thématiques de la gestion du patrimoine. Le budget total du projet s'élève à 1900 €. La demande a reçu un avis favorable du Collège.

➤ **La demande de subvention de 500 € sur le budget de l'apprentissage reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

7. Questions diverses

M. Combeau informe les membres du Conseil que le Ministère a validé une réduction de 110 places sur Parcoursup pour la licence générale à la rentrée prochaine. Cette diminution s'accompagne d'un plan de réussite destiné aux étudiants de L1, financé grâce aux heures libérées par la suppression de 3 groupes de travaux dirigés sur les 236 que comptent les deux séries de première année. La demande portée par la Faculté a été entendue en raison de son caractère mesuré et de l'engagement en faveur de la réussite des étudiants. M. Combeau remercie l'Université de Bordeaux pour son soutien dans ce dossier.

S'adressant ensuite aux étudiants élus, M. Combeau les interroge sur la communication à propos d'un événement récent. Une conférence métiers organisée par les chargées de mission à la professionnalisation, Mmes Freleteau et Tournepiche, avec l'appui du service communication de la Faculté, s'est tenue le mercredi précédant les congés universitaires du mois de mars. Des professionnels du droit privé et public (juges de la Cour administrative d'appel, représentants de la Chambre régionale des comptes etc...) avaient accepté de participer à cet événement. Malgré une large communication de l'information (mails, site de la Faculté, emploi du temps, réseaux sociaux...), seule une dizaine d'étudiants étaient présents dans l'amphithéâtre Duguit. M. Combeau se demande si une intervention des membres de l'équipe décanale lors des cours permettrait de mieux capter l'attention des étudiants.

Mme Housseau, présidente de l'association AJEB, indique avoir relancé l'information auprès des étudiants. Elle souligne que les associations étudiantes bordelaises rencontrent également des difficultés à mobiliser, même pour des événements festifs. Elle note toutefois une meilleure participation lors de conférences programmées à d'autres périodes. Le faible taux de participation pourrait s'expliquer par date, placée juste avant les congés universitaires.

Il est donc convenu, en accord avec les élus étudiants, de programmer la prochaine conférence métiers après les examens de janvier.

M. Combeau remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 17 h 05.